

## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Étape 1 (50%) 22 janvier 2021	Étape 2 (50%) 10 juillet 2021
<b>Compétences</b>		
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X	X
Développer sa personnalité	X	X
Entrer en relation avec les autres	X	X
Communiquer oralement	X	X
Se familiariser avec son environnement	X	X
Mener à terme des projets et des activités	X	X

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des compétences par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des observations en ligne, des productions d'élève, des ou toutes autres sources laissées à sa discrétion. À l'éducation préscolaire, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 2).

### Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.